







Bureau du Procureur

Le Bureau du Procureur (le « Bureau ») est l'un des quatre organes de la Cour pénale internationale (la « Cour » ou la « CPI »). Il est dirigé par le Procureur, M. Karim A. A. Khan KC, élu par l'Assemblée des États parties. Le Procureur a toute autorité sur la gestion et l'administration du Bureau, y compris le personnel, les installations et les autres ressources. M. Khan a pris ses fonctions le 16 juin 2021.

Dans l'exercice de son mandat, le Procureur est assisté par deux Procureurs adjoints - M. Mame Mandiaye Niang et Mme Nazhat Shameem Khan, qui ont été élus par l'Assemblée des États parties le 10 décembre 2021 et sont entrés en fonction le 7 mars 2022.

La mission du Bureau du Procureur consiste à mener de manière efficace et effective des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites contre les auteurs du crime de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et du crime d'agression. Le Bureau agit en toute indépendance, impartialité et objectivité, conformément aux obligations qui lui incombent au regard du Statut de Rome et à ses valeurs fondamentales.

Le Procureur peut, de façon indépendante, ouvrir une enquête à la suite du renvoi d'une situation par un État partie ou par le Conseil de sécurité agissant en réponse à une menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. En outre, le Procureur peut, de sa propre initiative (proprio motu), ouvrir une enquête sur le territoire d'un État partie ou à l'encontre de ressortissants d'un État partie pour autant qu'une Chambre préliminaire de la Cour donne son autorisation.

Le Bureau du Procureur a pour politique de concentrer ses enquêtes sur les personnes portant la responsabilité pénale la plus lourde relativement à des crimes commis dans le cadre d'une situation faisant l'objet d'une enquête. Le préambule du Statut de Rome reconnaît que

la Cour elle même ne constitue qu'une juridiction de dernier recours pour les victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Le Statut de Rome assigne donc à la Cour et au Bureau du Procureur un rôle complémentaire à celui des systèmes nationaux.

Le Statut de Rome précise aussi que le Bureau du Procureur agit en toute indépendance. Par conséquent, ses membres ne doivent ni solliciter, ni accepter d'instructions d'aucune source extérieure telle que les États, les organisations internationales, les ONG ou les particuliers.

Le Bureau est composé de deux Pôles des poursuites et d'une Division des services intégrés.

Dans le cadre des pouvoirs délégués par le Procureur, les deux Procureurs adjoints sont chargés de la gestion des deux Pôles des poursuites et se répartissent, à parts égales et selon le modèle d'équipe unifiée, les situations et les affaires dont le Bureau est saisi. Cette structure facilite les rapports entre la direction et les équipes et rapproche le Procureur et les Procureurs adjoints du personnel.

Les Procureurs adjoints supervisent les examens préliminaires, les enquêtes et les poursuites et, le cas échéant, les procédures en appel; ils conseillent le Procureur à l'égard de chaque situation et affaire relevant de leur domaine d'attribution et lui présentent des orientations stratégiques en la matière, notamment des recommandations quant à la hiérarchisation des affaires et à l'utilisation efficace des ressources.

La Division des services intégrés centralise les fonctions d'appui contribuant de manière transversale au fonctionnement du Bureau.

KARIM A. A. KHAN KC, PROCUREUR



M. Karim A. A. Khan KC a été élu Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) le 12 février 2021 par l'Assemblée des États parties au Statut de Rome. M. Khan a prêté serment le 16 juin 2021.

M. Khan a été Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en tant que premier Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/l'État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes commis en Iraq entre 2018 et 2021. Il est barrister (avocat) et a rang de King's Counsel (Conseiller du Roi). Pendant plus de 30 ans, il a exercé en tant que juriste spécialisé en droit international pénal et dans la défense des droits de l'homme. Au cours de sa longue carrière, M. Khan a notamment occupé les fonctions de procureur, d'avocat

des victimes et d'avocat de la défense devant des tribunaux pénaux nationaux et internationaux, dont la Cour pénale internationale, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, le Tribunal spécial pour le Liban et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Il a également représenté des victimes de violations des droit de l'homme en Afrique et en Asie.

M. Khan est titulaire d'une licence de droit avec mention, délivrée par le King's College (University of London), ainsi que de plusieurs autres diplômes et qualifications.

MAME MANDIAYE NIANG, PROCUREUR ADJOINT

M. Mame Mandiaye Niang a été élu Procureur adjoint de la CPI le 10 décembre 2021 et a prêté serment le 7 mars 2022.

M. Niang est diplômé de l'École nationale d'administration et de magistrature de Dakar (Sénégal). Il a occupé plusieurs postes à hautes responsabilités dans le système judiciaire sénégalais. Il a été Procureur général près la Cour d'appel de Saint Louis, au Sénégal, Directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la justice du Sénégal, auditeur à la Cour suprême du Sénégal, rattaché du Procureur général, et avocat général et magistrat au tribunal régional de Dakar.

M. Niang a acquis une solide expérience internationale au sein du système des Nations Unies, ayant exercé diverses fonctions au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), en tant que représentant régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'Afrique australe, et en tant que juge au Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie (« TPIY ») et au TPIR.

NAZHAT SHAMEEM KHAN, PROCUREURE ADJOINTE



Mme Nazhat Shameem Khan a été élue Procureure adjointe de la CPI le 10 décembre 2021 et a prêté serment le 7 mars 2022.

Mme Shameem Khan est née et a grandi aux Fidji. Elle a étudié le droit au Royaume Uni, à l'université du Sussex et à l'université de Cambridge. Elle a été admise au Barreau de l'Angleterre et du Pays de Galles à l'Inner Temple ainsi qu'à la Haute Cour des Fidji. Elle a exercé le droit en qualité de procureure de 1984 à 1999. Elle a été nommée au poste de Procureure générale des Fidji en 1994. En 1999, Mme Khan est devenue la première femme nommée juge à la Haute Cour des Fidji. Elle était responsable de la juridiction pénale de la Haute Cour et a également siégé à la Cour d'appel des Fidji de façon ponctuelle. Mme Shameem Khan a quitté la magistrature en 2009 pour ouvrir son propre cabinet,

Unité des services linguistiques

se consacrant essentiellement aux droits de l'homme, à la gouvernance d'entreprise et aux formations sur le règlement des contentieux. En 2014, elle a été nommée ambassadrice des Fidji auprès des Nations Unies à Genève (Suisse) et à Vienne (Autriche). En 2021, elle a été élue Présidente du Conseil des droits de l'homme à Genève.

PROCUREUR Unité de la planification et du contrôle financiers Cabinet du Procureur Bureau des affaires extérieures Bureau de liaison avec la Section des ressources humaines Unité de l'information publique Section des avis juridiques Équipe unifiée (Ukraine) PROCUREUR ADJOINT **PROCUREUR ADJOINT** PÔI F A **PÔLE B** Équipes unifiées Équipes unifiées Section des appels et de la coordination juridique Section des examens préliminaires des poursuites Unité des violences sexistes et des enfants Unité des enquêtes financières **DIRECTEUR DIVISION DES SERVICES INTÉGRÉS** Section de la gestion des informations, des connaissances Unité de l'appui à la gestion et à l'administration et des éléments de preuve Section des sciences criminalistiques Unité de la planification des opérations hors siège